

# Revalorisation de l'aide financière pour les entreprises sans accès à la fibre optique



© 2022 Les Echos Publishing

Alors que la fibre optique s'installe à grande vitesse en France, il reste des zones non encore équipées et dont le réseau ADSL reste très insuffisant. Pour avoir accès à l'internet à un bon haut débit (au minimum 8 Mbit/s), les particuliers comme les professionnels doivent se doter d'une solution de raccordement sans fil (de type satellite, 4G ou 5G fixe, ou encore THD radio) dont le coût peut être élevé. Dans le cadre du dispositif « cohésion numérique et territoire », l'État proposait déjà une participation à ces frais de connexion, à hauteur de 150 €.

## 300 à 600 € par demandeur

Ce montant vient d'être revu à la hausse. Il est désormais, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, de 300 € et peut aller jusqu'à 600 €, selon les ressources du demandeur. Les modalités d'attribution de cette aide à la connexion n'ont, en revanche, pas changé. « Elles sont automatiques et prises en compte par les fournisseurs d'accès, en fonction du lieu de raccordement » du demandeur, rappelle le communiqué de Service-public.fr. 28 000 zones sont ainsi encore concernées, leur liste est

disponible sur le site de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ([www.aménagement-numérique.gouv.fr](http://www.aménagement-numérique.gouv.fr)), avec les opérateurs correspondants.

© 2022 Les Echos Publishing